



**Le monarque de Bamendjou fait désormais l'objet d'une mise en garde du Préfet des Haut-Plateaux, un département situé dans la région de l'Ouest.**

Dans une déclaration aux allures martiales, le Préfet des Haut-Plateaux, Ousmanou Yampen, met en garde le roi des Bamendjou, Sa majesté Sokoudjou Jean Rameau Philippe, « ***pour avoir tenu une concertation politique non déclarée au sein de sa chefferie le samedi 18 juillet 2020*** ».

L'autorité administrative indique dans sa mise en garde, que le roi a violé la loi **N°90/04 du 19 décembre 1990** en ne déclarant pas cette concertation. Par ailleurs, l'administrateur civil principal mentionne « ***que le chef a mis en péril l'ordre public et la légalité*** ».

Le préfet ne s'arrête pas là, il soutient que cet acte posé par le gardien des traditions « ***relève d'une attitude de rébellion intolérable et incompatible avec les fonctions d'auxiliaire d'administration qu'il assume*** ».

L'autorité ne finit pas sans prévenir le chef traditionnel qu'en cas de récidive, il prendra toutes ses responsabilités conformément à l'article **29 du décret 77/245 du 15 juillet 1977** portant organisation des chefferies traditionnelles.

L'on peut déjà prédire qu'il s'agit là d'une guerre ouverte qui est lancée entre Roi Sokoudjou dont la liberté de ton n'est plus à démontrer, et le préfet des Haut-Plateaux, qui compte tenir fermement son bâton de commandement.